

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 356-2024 remplaçant les règlements 207-2008, 219-2010, 232-2012, 234-2012 et 328-2022 concernant l'administration et la gestion du fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de l'imposition de droits municipaux aux carrières et sablières.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 octobre 2024.



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 octobre 2024 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 octobre 2024.

Signé : 
Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier